

Versailles, le 3 juillet 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Arrêté-cadre de la gestion de la ressource en eau dans le département des Yvelines**

Le préfet des Yvelines réunira le premier comité départemental ressource en eau, en présence de la direction départementale des territoires, le mercredi 8 juillet.

Au regard de l'expérience de la gestion de la ressource en eau dans les Yvelines pour l'année 2019, la nécessité d'adapter l'arrêté-cadre préfectoral en vigueur au contexte actuel est apparue et les enjeux identifiés sont :

- améliorer la cohérence territoriale avec les départements limitrophes,
- renforcer la connaissance des données de débits d'étiage,
- améliorer la communication vis-à-vis des usagers.

Les ajustements de cet arrêté concernent essentiellement les points suivants :

- modification du découpage des zones du département sur lesquelles peuvent s'appliquer des arrêtés « sécheresse » à travers une approche de bassin versant,
- possibilité d'harmoniser la décision administrative avec celle des départements limitrophes,
- intégration de trois nouvelles stations hydrométriques permettant un suivi plus précis de l'état des nappes et des cours d'eau.

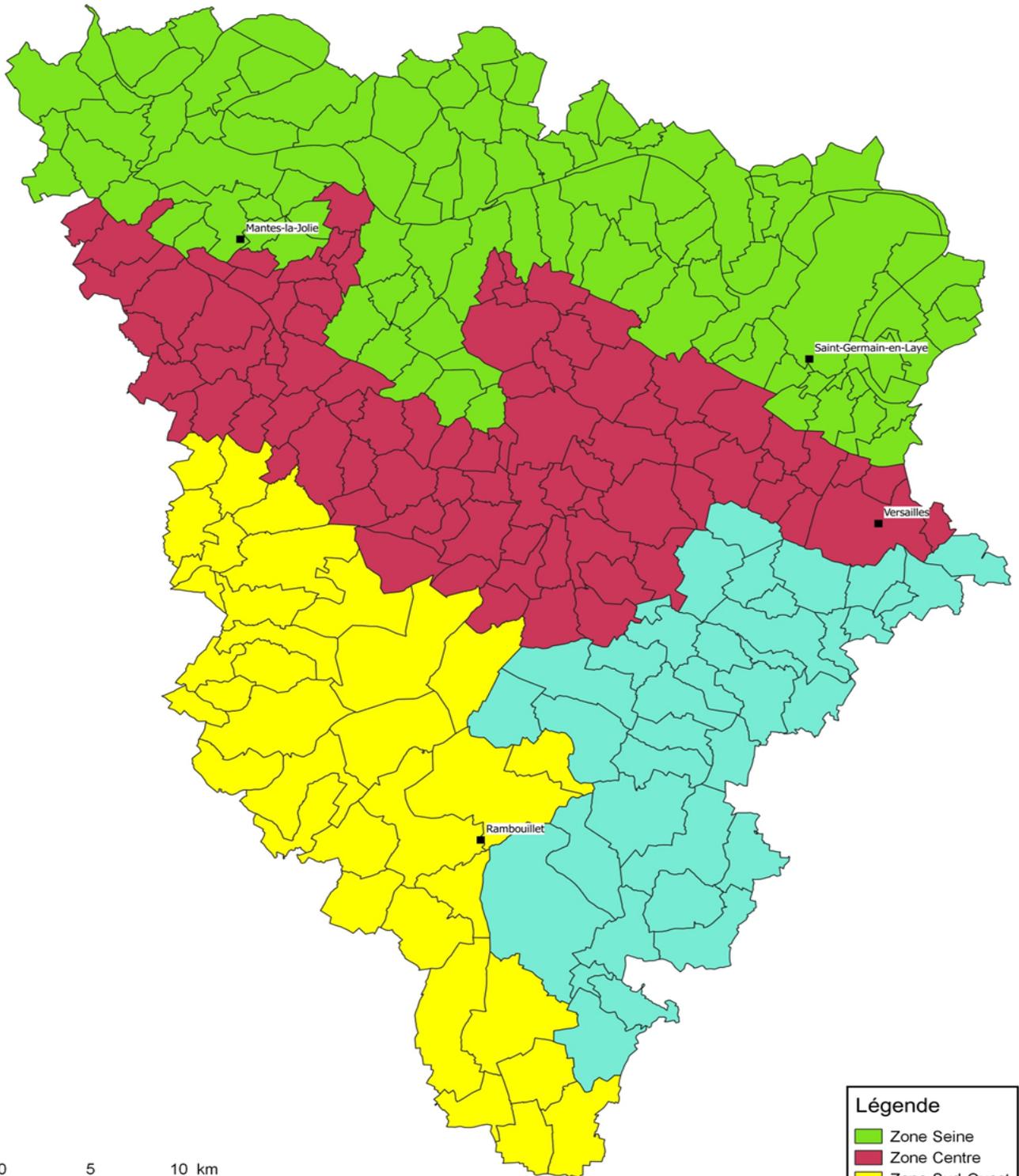
Le préfet des Yvelines vient donc de modifier l'arrêté-cadre de la gestion de la ressource en eau par l'arrêté préfectoral 78-2020-06-15-005 définissant un cadre pour les mesures coordonnées de limitation provisoire des usages de l'eau et des prélèvements dans les rivières et les nappes souterraines, en situation de déficit hydrique dans le département des Yvelines.

Quatre zones hydrographiques permettront d'adapter les mesures de restriction aux situations de sécheresse : zone seine (principalement seine mantoise et quelques communes de seine parisienne), zone centre (Mauldre-Vaucoeurs ; Eure Aval), zone sud-est (Orge-Yvette ; Bièvre ; quelques communes de seine parisienne) et zone sud-ouest (Drouette ; Eure Amont ; Voise et Vesgre).

Ce nouvel arrêté sera mis en vigueur en cas de déclenchement de vigilance et alerte sécheresse.

Les dernières conditions météorologiques ont favorisé la poursuite de la baisse des débits de tous les cours d'eau du bassin. Le week-end dernier, les orages ont peu ralenti cette baisse. Les grandes rivières restent au-dessus de leurs seuils d'étiage mais s'en rapprochent doucement. Quant aux débits des petites rivières, les débits devraient donc continuer à baisser pour s'approcher des seuils de vigilance et d'alerte.

**La situation actuelle montre une situation normale la zone seine et centre. Par contre les zones sud-est et sud-ouest sont proches des seuils de vigilance.**



**Légende**

- Zone Seine
- Zone Centre
- Zone Sud-Ouest
- Zone Sud-Est



**ZONAGE RELATIF A LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DANS LE DEPARTEMENT DES YVELINES**

Source de données: DDT78 Fond cartographique numérique: BD Topo@IGN	Réalisation: DDT/78/SE Date: 13/02/2020	Diffusion: PUBLIC Échelle: (A3) 1:220 000
--	--	--